Commune de LUZECH	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH**	**Délibération**
		N° 2025_7_8

Convocation du 16 septembre 2025
Le 23 septembre 2025 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Claudine AUDOIN
M. Gérard ALAZARD
Mme Delphine AZNAR
M. Pierre BALTENWECK
Mme Christine CALVO

ÉTAIENT ABSENTS :

./.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Claudine AUDOIN a donné procuration à M. Floréal CARBONIE SUILS
M. Gérard ALAZARD a donné procuration à M. Benoît FABRE
Mme Delphine AZNAR a donné procuration à M. Patrice CASTANIER
M. Pierre BALTENWECK a donné procuration à Mme Sonia LEGLAIVE
Mme Christine CALVO a donné procuration à M. Bernard PIASER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Patrice CASTANIER

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2025_7_8 : Révision du prix au m² pour lotissement « Clos de Lemouzy »

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Luzech a engagé, depuis plusieurs années, une politique active de développement de l'habitat via la réalisation d'un lotissement communal.

Le lotissement « Clos de Lemouzy », dont les travaux sont désormais achevés depuis quelques années, s'inscrit dans cette dynamique.

Cependant, la conjoncture économique actuelle, marquée par un ralentissement significatif du marché de la construction immobilière, impose une adaptation des conditions de vente pour favoriser l'écoulement des lots restants et garantir l'aboutissement de ce projet d'intérêt communal.

Par délibération en date du 19 juillet 2013, le Conseil Municipal avait initialement fixé le prix de vente au m² à 38 € TTC, révisé ensuite à 35 € TTC par délibération du 31 mars 2015 et rerévisé à 30 € TTC par délibération en date du 09 mai 2017.

Aujourd'hui, afin de tenir compte des évolutions du marché et des spécificités locales, il est proposé de réduire ce tarif à 19,54 € HT (soit environ 21 € TTC après application de la TVA sur marge, estimée à 1.46 €).

La répartition en m² et le prix des lots sont les suivants :

LOTS	SURFACE	Prix HT €/m²
Lot n°1	797 m²	15 573,88
Lot n°2	830 m²	16 218,20
Lot n°3	990 m²	19 344,60
Lot n°4	736 m²	14 381,44
Lot n°5	1247 m²	24 366,38
Lot n°6	663 m²	Vendu
Lot n°7	699 m²	Vendu
Lot n°8	765 m²	Vendu
Lot n°9	744 m²	Vendu
Lot n°10	720 m²	Vendu

Cette mesure vise à relancer l'attractivité des parcelles disponibles, tout en préservant l'équilibre financier de l'opération pour la collectivité.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette question.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **De fixer** le nouveau prix de vente du m² à 19,54 € HT pour les prochaines ventes de lots ;
- **De préciser** que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants aux ventes des différents lots du lotissement « Clos de Lemouzy ».

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
15	Présents : 10 Procurations : 5	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 24/09/2025 DATE DE MISE EN LIGNE : 25/09/2025	Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER